

N° : 26 / 130

Objet : Délégation de fonction et de signature
Finances / Ressources humaines / Communication institutionnelle / projets structurants

Le Maire de la Commune d'Autrans-Méaudre en Vercors (Isère)

Vu l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2026, fixant à 6 le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. Pierre MARTIN-JARRAND en qualité de premier adjoint au maire, en date du 27 mars 2026

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à M. Pierre MARTIN-JARRAND adjoint au maire, les attributions suivantes relatives aux finances publiques, aux ressources humaines, à la communication institutionnelle et aux projets structurants,

ARRETE

Article 1 :

M. Pierre MARTIN-JARRAND 1^{er} adjoint au maire est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

Finances publiques :

- Préparation et suivi des budgets et Comptes financiers Uniques
- Suivi de la gestion financière,
- Suivi et validation des devis et bons de commandes, des mandats, des titres de recettes, et des bordereaux de mandats et de titres,
- Validation des états des régies
- Pilotage des commissions finances

Ressources humaines :

- Suivi en matière de gestion des carrières pour les personnels de droit public ou de droit privé de la commune,
- Suivi des dépenses du personnel inscrites aux budgets,
- Suivi des dossiers structurant en matière de ressources humaines (temps de travail, évolution de carrière, régime indemnitaire...)
- Suivi des recrutements,

Communication institutionnelle :

- Mise en œuvre de la communication institutionnelle : contenus, outils, supports
- Suivi des actions mises en place

Projets structurants :

- Pilotage et suivi des projets suivants : rénovation de la piscine de Méaudre et du centre nordique d'Autrans ; opération portant sur le site des Ecouges/Village Olympique ; restructuration des places des villages d'Autrans et de Méaudre ; zone du Châtelard à Méaudre,

Article 2 :

L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer, après m'en avoir informée, sous ma surveillance et sous ma responsabilité, tous les documents et courriers relatifs à ses domaines de délégation,

La signature des pièces et actes devra être précédée de la mention suivante : « *Pour le Maire et par délégation* ».

Article 3 :

Le maire de la commune d'Autrans Méaudre en Vercors est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 4:

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie.

Ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé dont la signature sera transmise à Madame la Préfète de l'Isère et à Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Fontaine,

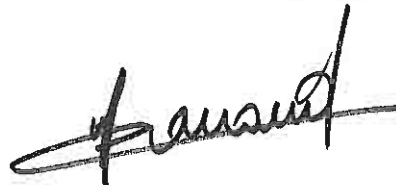
Article 5:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble situé 2 Place de Verdun, 38 000 Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. *Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible à l'internet www.telerecours.fr.*

Fait à Autrans Méaudre en Vercors, le 1^{er} avril 2026
Mme Le Maire, Nathalie FAURE



Signature de l'adjoint délégataire valant notification :



Certifié exécutoire le	2026	compte tenu de :
Réception par le Préfet le	2026	
Notification à l'intéressé le	2026	
Publication le	2026	

N° : 26 / 131

**Objet : Délégation de fonction et de signature
Tourisme et Diversification, grands évènements**

Le Maire de la Commune d'Autrans-Méaudre en Vercors (Isère)

Vu l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2026, fixant à 6 le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme Marlène AZAMBRE en qualité de deuxième adjointe au maire, en date du 27 mars 2026

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Mme Marlène AZAMBRE, 2^e adjointe au maire, les attributions relatives au tourisme et à la diversification, ainsi qu'aux grands évènements,

ARRETE

Article 1 :

Mme Marlène AZAMBRE 2^e adjointe au maire est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

Grands Evènements :

- Pilotage validation et suivi des grands évènements organisés sur la commune, comme par exemple : La foulée blanche, le marathon du Vercors, le Festival international d'Autrans,
- Pilotage et suivi des conventions d'objectifs et de moyens le cas échéant, et de tout autre partenariat portant sur les grands évènements,

Article 2 :

L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence définie au titre de l'article 1^{er} et pourra signer, après m'en avoir informée, sous ma surveillance et sous ma responsabilité, tous les documents et courriers relatifs à ce domaine de délégation,

La signature des pièces et actes devra être précédée de la mention suivante :
« Pour le Maire et par délégation ».

Article 3 :

Mme Marlène AZAMBRE 2^e adjointe au maire est par ailleurs déléguée pour participer au déploiement des politiques relatives au domaine suivant :

Tourisme et diversification

- Mise en œuvre de la politique touristique et de sa diversification sur l'année,

- Promotion des activités en lien avec les partenaires et les associations,
- Pilotage et suivi des actions découlant de la politique touristique,

Article 4:

Le maire de la commune d'Autrans Méaudre en Vercors est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 5:

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie.

Ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé dont la signature sera transmise à Madame la Préfète de l'Isère et à Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Fontaine,

Article 6:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble situé 2 Place de Verdun, 38 000 Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. *Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible à l'internet www.telerecours.fr.*

Fait à Autrans Méaudre en Vercors, le 09 avril 2026
Mme Le Maire, Nathalie FAURE



Signature de l'adjoint délégué valant notification :



Certifié exécutoire le	2026	compte tenu de :
Réception par le Préfet le	2026	
Notification à l'intéressé le	2026	
Publication le	2026	

N° : 26 / 132

**Objet : Délégation de fonction et de signature
Forêts, Politique Agricole, Travaux et Patrimoine**

Le Maire de la Commune d'Autrans-Méaudre en Vercors (Isère)

Vu l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2026, fixant à 6 le nombre des adjoints au maire,

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à M. Florian MICHEL, les attributions relatives aux Forêts, à la politique Agricole, aux travaux et au patrimoine,

ARRETE

Article 1 :

M. Florian MICHEL 3e adjoint au maire est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

Forêts

- Mise en œuvre de la politique de gestion durable et de protection des forêts communales, en collaboration avec l'ONF,
- Pilotage des coupes et des ventes de bois (affouage et lots bord de route notamment),
- Gestion des propriétés forestières communales,
- Pilotage des projets et des travaux en lien avec les forêts communales,
- Pilotage des relations avec les différents partenaires et utilisateurs des forêts communales,

Politique Agricole,

- Mise en œuvre et valorisation de la politique agricole de la commune
- Pilotage des relations avec les groupements d'agriculteurs et les agriculteurs
- Pilotage et suivi des projets et des travaux en lien avec l'agriculture,

Travaux et Patrimoine

- Mise en œuvre de la politique de valorisation du patrimoine communal,
- Participation à la mise en œuvre et au suivi du plan pluriannuel d'investissement en matière de travaux et patrimoine
- Pilotage des travaux menés sur la commune,
- Mesures de voiries sur la commune (fermetures de routes, stationnement et circulation, gestion des parkings, débits de boissons et autres produits, droit de terrasse ...)

Article 2 :

Le maire délégué de Méaudre et l'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer, sous ma surveillance et sous ma responsabilité, tous les documents et courriers relatifs à ses domaines de délégation,

La signature des pièces et actes devra être précédée de la mention suivante : « *Pour le Maire et par délégation* ».

Article 3 :

Le maire de la commune d'Autrans Méaudre en Vercors est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 4:

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie.

Ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé dont la signature sera transmise à Madame la Préfète de l'Isère et à Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Fontaine,

Article 5:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble situé 2 Place de Verdun, 38 000 Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. *Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible à l'internet www.telerecours.fr.*

Fait à Autrans Méaudre en Vercors, le 1^{er} avril 2026
Mme Le Maire, Nathalie FAURE



Signature de l'adjoint délégataire valant notification :

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'M. Lichet', written over a horizontal line.

Certifié exécutoire le 2026 compte tenu de :
Réception par le Préfet le 2026
Notification à l'intéressé le 2026
Publication le 2026

N° : 26 / 133

**Objet : Délégation de fonction et de signature
Action sociale communale et Bien vieillir,
Gestion des salles communales**

Le Maire de la Commune d'Autrans-Méaudre en Vercors (Isère)

Vu l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2026, fixant à 6 le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme Sylvie ROCHAS en qualité de quatrième adjointe au maire, en date du 27 mars 2026

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Mme Sylvie ROCHAS, 4^e adjointe au maire, les attributions suivantes relatives au domaine de l'action sociale communale et du Bien vieillir ; ainsi que sur la gestion des salles communales,

ARRETE

Article 1 :

Mme Sylvie ROCHAS 4e adjointe au maire est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

Domaine de l'action sociale communale et du Bien vieillir :

- Animation de la politique sociale et des solidarités
- Pilotage et suivi de l'attribution des logements sociaux
- Pilotage et suivi des conventions pour le logement de secours communal.
- Pilotage et suivi du bus France Services
- Pilotage et suivi des actions du Bien vieillir en lien avec les partenaires institutionnels et associatifs.
- Pilotage et suivi de la mise en place du transport à la demande.
- Validation des conventions et documents associés avec les divers partenaires (CCMV, MSA...)

Gestion des salles communales :

- Participation au projet de refonte des tarifs des salles communales,
- Validation des conventions de mise à disposition des salles communales et d'occupation du domaine public,
- Suivi des actions menées dans le cadre de la gestion des salles communales,

Article 2 :

L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer, après m'en avoir informée, sous ma surveillance et sous ma responsabilité, tous les documents et courriers relatifs à ses domaines de délégation,

La signature des pièces et actes devra être précédée de la mention suivante : « *Pour le Maire et par délégation* ».

Article 3 :

Le maire de la commune d'Autrans Méaudre en Vercors est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 4:

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie.

Ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé dont la signature sera transmise à Madame la Préfète de l'Isère et à Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Fontaine,

Article 5:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble situé 2 Place de Verdun, 38 000 Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. *Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible à l'internet www.telerecours.fr.*

Fait à Autrans Méaudre en Vercors, le 1^{er} avril 2026
Mme Le Maire, Nathalie FAURE



Signature de l'adjoint délégué valant notification :



Certifié exécutoire le	2026	compte tenu de :
Réception par le Préfet le	2026	
Notification à l'intéressé le	2026	
Publication le	2026	

N° : 26 / 134

**Objet : Délégation de fonction et de signature
Urbanisme / Foncier
Cadre de vie et Mobilités**

Le Maire de la Commune d'Autrans-Méaudre en Vercors (Isère)

Vu l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2026, fixant à 6 le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mr Alain CLARET en qualité de cinquième adjoint au maire, en date du 27 mars 2026

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Mr Alain CLARET 5^e adjoint au maire, les attributions suivantes relatives à l'urbanisme, au foncier, au cadre de vie et aux mobilités,

ARRETE

Article 1 :

Mr Alain CLARET 5^e adjoint au maire est délégué pour intervenir dans le domaine de l'urbanisme et du foncier, avec les missions suivantes :

- La délivrance des autorisations en matière de droits des sols après instruction : Permis de Construire et autres permis, Déclarations Préalables, Certificats d'Urbanisme ;
- Autorisation de travaux,
- Formalisation d'un préavis sur l'opportunité de préempter,
- Déclaration d'Intention d'Aliéner,
- Le suivi du PLUi-h
- Les réponses aux administrés en matière d'urbanisme et de foncier
- Les attestations d'urbanisme,
- Le pilotage et le suivi des commissions d'Urbanisme
- Le pilotage et suivi des commissions de sécurité des Etablissements Recevant du Public (ERP)

Article 2 :

L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence définie au titre de l'article 1er et pourra signer, après m'en avoir informée, sous ma surveillance et sous ma responsabilité, tous les documents et courriers relatifs à ce domaine de délégation,

La signature des pièces et actes devra être précédée de la mention suivante :
« Pour le Maire et par délégation ».

Article 3 :

Mr Alain CLARET 5^e adjoint au maire est par ailleurs délégué pour participer au déploiement des politiques relatives aux domaines suivants :

Cadre de vie :

- Promouvoir la qualité de vie des citoyens en favorisant un cadre de vie durable attractif et de qualité, notamment en matière d'aménagement des espaces verts et du fleurissement,
- Piloter ou participer au pilotage de projets en lien avec la notion de qualité de vie des citoyens,

Mobilités :

- Mettre en œuvre la politique des mobilités, notamment la mobilité durable dans le but de réduire les impacts négatifs de la mobilité sur l'environnement et les usagers,
- Piloter ou participer au pilotage de projets en lien avec les mobilités,

Article 4:

Le maire de la commune d'Autrans Méaudre en Vercors est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 5:

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie.

Ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé dont la signature sera transmise à Madame la Préfète de l'Isère et à Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Fontaine,


Article 6:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble situé 2 Place de Verdun, 38 000 Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. *Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible à l'internet www.telerecours.fr.*

Fait à Autrans Méaudre en Vercors, le 1^{er} avril 2026
Mme Le Maire, Nathalie FAURE



Signature de l'adjoint délégué valant notification :



A. CLARET

Certifié exécutoire le 2026 compte tenu de :
Réception par le Préfet le 2026
Notification à l'intéressé le 2026
Publication le 2026

N° : 26 /135

**Objet : Délégation de fonction et de signature
Enfance, Jeunesse et Culture**

Le Maire de la Commune d'Autrans-Méaudre en Vercors (Isère)

Vu l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ;

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2026, fixant à 6 le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme Stéphanie ARNAUD en qualité de sixième adjointe au maire, en date du 27 mars 2026

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Mme Stéphanie ARNAUD adjointe au maire, les attributions suivantes relatives aux domaines de l'enfance, la jeunesse et la culture,

ARRETE

Article 1 :

Mme Stéphanie ARNAUD 6e adjoint au maire est déléguée pour intervenir dans les domaines suivants :

Enfance /Jeunesse :

- Etablissement de toutes relations utiles avec le personnel enseignant, les ATSEM et les parents d'élèves
- Pilotage et suivi du temps scolaire,
- Participation et suivi des conseils d'écoles,
- Pilotage et suivi des temps périscolaires et activités péri-éducatives,
- Pilotage et suivi du projet éducatif communal
- Suivi de la scolarité à domicile,
- Validation des conventions et documents associés avec les divers partenaires (CAF, SDJES, DASEN et Académie, CCMV, CMS...)
- Suivi, validation et modification du règlement intérieur,
- Validation des documents et procès-verbaux découlant de la commission enfance
- Validation des inscriptions scolaires
- Gestion de l'accueil minimum en cas de grève
- Pilotage et suivi des chantiers jeunes,

Culture :

- Promotion des activités culturelles,
- Pilotage de la politique culturelle et suivi des animations organisées dans les espaces culturels (cinéma, tiers-lieux, bibliothèques)

Article 2 :

L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence définie au titre de l' article 1er et pourra signer, sous ma surveillance et sous ma responsabilité, tous les documents et courriers relatifs à ce domaine de délégation,

La signature des pièces et actes devra être précédée de la mention suivante :
« Pour le Maire et par délégation ».

Article 3 :

Le maire de la commune d'Autrans Méaudre en Vercors est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 4:

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie.

Ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressée dont la signature sera transmise à Madame la Préfète de l'Isère et à Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Fontaine,

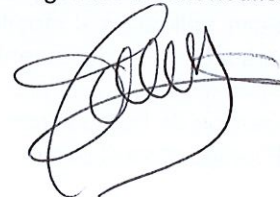
Article 5:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble situé 2 Place de Verdun, 38 000 Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. *Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible à l'internet www.telerecours.fr.*

Fait à Autrans Méaudre en Vercors, le 09 avril 2026
Mme Le Maire, Nathalie FAURE



Signature de l'adjoint déléguataire valant notification :



Certifié exécutoire le	2026	compte tenu de :
Réception par le Préfet le	2026	
Notification à l'intéressé le	2026	
Publication le	2026	

N° : 26 / 136

**Objet : Délégation de fonction à un conseiller municipal
Relations avec les associations culturelles et sportives et suivi de leurs manifestations
Relations avec l'Office de Tourisme Intercommunal**

Le Maire de la Commune d'Autrans-Méaudre en Vercors (Isère)

Vu l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ou à des membres du conseil municipal,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026

Considérant qu'il est opportun pour la bonne administration de la commune de déléguer à Mr Jérôme BRUNET Conseiller municipal, les attributions relatives aux relations avec l'Office de Tourisme Intercommunal ainsi que les relations avec les associations culturelles et sportives intégrant le suivi de leurs manifestations,

ARRETE

Article 1 :

Mr Jérôme BRUNET, Conseiller municipal, est délégué aux relations avec l'Office de Tourisme Intercommunal ainsi qu'aux relations avec les associations culturelles et sportives intégrant le suivi de leurs manifestations, avec notamment les missions suivantes :

- Promotion et gestion des relations avec les associations culturelles et sportives,
- Pilotage validation et suivi des manifestations organisées sur la commune par les associations culturelles et sportives,
- Pilotage et suivi des conventions d'objectifs et de moyens le cas échéant, et de tout autre partenariat concernant les associations culturelles et sportives,
- Pilotage des relations avec L'office de Tourisme Intercommunal,

Article 2 :

Le maire de la commune d'Autrans Méaudre en Vercors est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 3 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie.

Ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé dont la signature sera transmise à Madame la Préfète de l'Isère et à Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Fontaine,

Article 4:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble situé 2 Place de Verdun, 38 000 Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. *Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible à l'internet www.telerecours.fr.*

Fait à Autrans Méaudre en Vercors, le 09 avril 2026
Mme Le Maire, Nathalie FAURE



Signature de l'adjoint délégué valant notification

Certifié exécutoire le	2026	compte tenu de :
Réception par le Préfet le	2026	
Notification à l'intéressé le	2026	
Publication le	2026	

N° : 26 / 137

**Objet : Délégation de fonction à un conseiller municipal
Environnement et Actions durables dans le domaine de l'agriculture**

Le Maire de la Commune d'Autrans-Méaudre en Vercors (Isère)

Vu l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou Plusieurs adjoints ou à des membres du conseil municipal,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026

Considérant qu'il est opportun pour la bonne administration de la commune de déléguer à Mr Sylvain GIRARD, Conseiller municipal, les attributions relatives à l'Environnement ainsi qu'aux actions durables dans le domaine de l'Agriculture,

ARRETE

Article 1 :

Mr Sylvain GIRARD, conseiller municipal est délégué à l'Environnement et aux actions durables dans le domaine de l'Agriculture.

A ce titre, Mr Sylvain GIRARD sera en charge :

- De la promotion des actions durables portées par les acteurs locaux de l'agriculture,
- De l'environnement, avec :
 - La mise en œuvre de la politique environnementale destinée d'une part, à protéger les sites et espaces communaux et d'autre part, à les valoriser,
 - La continuité de mise en œuvre de la politique « 1 arbre 1 habitant »,
 - La protection et de la gestion des sites ENS (Espaces Naturels Sensibles), et des autres sites protégés de la commune, dont la tourbière de Gève et la mare pédagogique du Farlaix,
 - La protection des forêts et des sites protégés au titre du PLUI h, en collaboration avec les adjoints chargés des forêts et de l'agriculture ; de l'urbanisme ; et des différents acteurs (ONF, CCMV ...)
 - Le suivi et de la surveillance des cours d'eau,
 - La préservation des périmètres de protection autour des ressources d'eau potable (points de captage),
 - Les questions relatives à l'environnement dans le cadre des diverses opérations menées par la commune,

Article 2 :

Le maire de la commune d'Autrans Méaudre en Vercors est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 3:

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie.

Ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé dont la signature sera transmise à Madame la Préfète de l'Isère et à Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Fontaine,

Article 4:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble situé 2 Place de Verdun, 38 000 Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. *Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible à l'internet www.telerecours.fr.*

Fait à Autrans Méaudre en Vercors, le 1^{er} avril 2026
Mme Le Maire, Nathalie FAURE



Signature de l'adjoint délégataire valant notification

Certifié exécutoire le 2026 compte tenu de :
Réception par le Préfet le 2026
Notification à l'intéressé le 2026
Publication le 2026

N° : 26 / 138

**Objet : Délégation de fonction à un conseiller municipal
Optimisation des ressources**

Le Maire de la Commune d'Autrans-Méaudre en Vercors (Isère)

Vu l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ou à des membres du conseil municipal,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026

Considérant qu'il est opportun pour la bonne administration de la commune de déléguer à Mr Yann ZYDORCZAK, Conseiller municipal, les attributions suivantes relatives à l'optimisation des ressources,

ARRETE

Article 1 :

Mr Yann ZYDORCZAK, conseiller municipal est délégué à l'optimisation des ressources,

Les mesures destinées à optimiser les ressources seront notamment déployées dans les domaines suivants :

- Informatique : réflexion et mise en œuvre de stratégies destinées à améliorer les procédures numériques, avec par exemple le déploiement d'outils d'Intelligence Artificielle ; mise en œuvre de procédures dans le but de limiter les cyber-risques,
- Gestion du patrimoine communal : mise en place d'outils pour réduire les consommations énergétiques dans les bâtiments,
- Déploiement de mesures dans tout autre domaine de gestion, dont les ressources humaines, pouvant optimiser les ressources communales, après avoir identifié les domaines porteurs d'économies potentielles,

Article 2 :

Le maire de la commune d'Autrans Méaudre en Vercors est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 3:

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie.

Ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé dont la signature sera transmise à Madame la Préfète de l'Isère et à Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Fontaine,

Article 4:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble situé 2 Place de Verdun, 38 000 Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. *Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible à l'internet www.telerecours.fr.*

Fait à Autrans Méaudre en Vercors, le 09 avril 2026
Mme Le Maire, Nathalie FAURE



Signature de l'adjoint délégataire valant notification



Certifié exécutoire le	2026	compte tenu de :
Réception par le Préfet le	2026	
Notification à l'intéressé le	2026	
Publication le	2026	

N° : 26 / 139

**Objet : Délégation de fonction à un conseiller municipal
Relations intergénérationnelles et relations avec la population,**

Le Maire de la Commune d'Autrans-Méaudre en Vercors (Isère)

Vu l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ou à des membres du conseil municipal,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026

Considérant qu'il est opportun pour la bonne administration de la commune de déléguer à Mme Sabrina MOREL-PUGNALE, Conseillère municipale, les attributions relatives aux relations intergénérationnelles et aux relations avec la population,

ARRETE

Article 1 :

Mme Sabrina MOREL-PUGNALE, Conseillère municipale est déléguée aux relations intergénérationnelles et aux relations avec la population,

A ce titre, Mme Sabrina MOREL-PUGNALE, sera en charge :

- Du pilotage du Conseil Municipal des Jeunes, avec le déploiement et le suivi des projets,
- De la création et du pilotage du Conseil Municipal des Aînés intégrant le déploiement et le suivi de projets,
- Du lien avec la population, et en particulier pour faire participer les habitants à des groupes de travail sur des projet spécifiques,
- Du pilotage et du suivi des référents de quartier,

Mme Sabrina MOREL-PUGNALE, collaborera avec l'adjoint délégué à l'Enfance Jeunesse et avec l'adjoint délégué au Bien vieillir,

Article 2 :

Le maire de la commune d'Autrans Méaudre en Vercors est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 3:

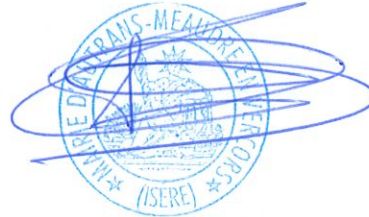
Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie.

Ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé dont la signature sera transmise à Madame la Préfète de l'Isère et à Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Fontaine,

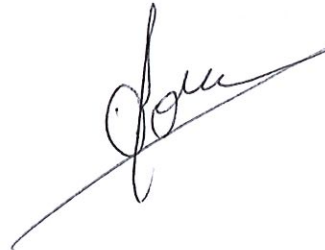
Article 4:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble situé 2 Place de Verdun, 38 000 Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. *Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible à l'internet www.telerecours.fr.*

Fait à Autrans Méaudre en Vercors, le 9 avril 2026
Mme Le Maire, Nathalie FAURE



Signature de l'adjoint délégué valant notification



Certifié exécutoire le 2026 compte tenu de :
Réception par le Préfet le 2026
Notification à l'intéressé le 2026
Publication le 2026

N° : 26 / 140

**Objet : Délégation de fonction à un conseiller municipal
Attractivité / Communication externe**

Le Maire de la Commune d'Autrans-Méaudre en Vercors (Isère)

Vu l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ou à des membres du conseil municipal,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026

Considérant qu'il est opportun pour la bonne administration de la commune de déléguer à Mr Matthieu OFFREDI Conseiller municipal, les attributions relatives à l'attractivité et à la communication externe,

ARRETE

Article 1 :

Mr Matthieu OFFREDI, Conseiller municipal, est délégué à l'attractivité globale de la commune, au bénéfice de ses habitants, de ses entreprises et de ses visiteurs.
A ce titre, il aura en charge la relation avec les entreprises et les socio-professionnels, ainsi que la stratégie globale de communication promotionnelle et touristique,

Article 2 :

Le maire de la commune d'Autrans Méaudre en Vercors est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 3 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie.
Ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé dont la signature sera transmise à Madame la Préfète de l'Isère et à Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Fontaine,

Article 4:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble situé 2 Place de Verdun, 38 000 Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible à l'internet www.telerecours.fr.

Fait à Autrans Méaudre en Vercors, le 09 avril 2026
Mme Le Maire, Nathalie FAURE



Signature de l'adjoint délégué valant notification

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

Certifié exécutoire le	2026	compte tenu de :
Réception par le Préfet le	2026	
Notification à l'intéressé le	2026	
Publication le	2026	

N° : 26 / 141

**Objet : Délégation de fonction à un conseiller municipal
Activités pleine nature et évènements associés**

Le Maire de la Commune d'Autrans-Méaudre en Vercors (Isère)

Vu l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales permettant au Maire, sous sa surveillance et sa responsabilité, de déléguer par arrêté, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints ou à des membres du conseil municipal,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026

Considérant qu'il est opportun pour la bonne administration de la commune de déléguer à Mr Stéphane BARNIER, Conseiller municipal, les attributions relatives au développement et à l'organisation d'activités de pleine nature et aux évènements associés,

ARRETE

Article 1 :

Mr Stéphane BARNIER, Conseiller municipal, est délégué pour intervenir dans les domaines suivants :

- Développement et suivi des activités de pleine nature,
- Pilotage des évènements découlant de ces activités pleine nature,

Article 2 :

Le maire de la commune d'Autrans Méaudre en Vercors est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Article 3 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie.

Ampliation du présent arrêté sera remise à l'intéressé dont la signature sera transmise à Madame la Préfète de l'Isère et à Monsieur le Responsable du service de gestion comptable de Fontaine,

Article 4:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble situé 2 Place de Verdun, 38 000 Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification et conformément aux dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative. *Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible à l'internet www.telerecours.fr.*

Fait à Autrans Méaudre en Vercors, le 09 avril 2026
Mme Le Maire, Nathalie FAURE



Signature de l'adjoint délégué valant notification



Certifié exécutoire le	2026	compte tenu de :
Réception par le Préfet le	2026	
Notification à l'intéressé le	2026	
Publication le	2026	